

Module n°4 : Certifications Cléa et Cléa numérique

Contexte

Les agents présentant le socle de connaissances et de compétences professionnelles requis pourront les valoriser en obtenant les certifications Cléa et/ou Cléa numérique.

Objectifs

- Accompagner le développement des compétences clés dans les métiers de la Fonction publique hospitalière
- Prioriser l'accès à la formation pour les publics qui en sont les plus éloignés

Ce dispositif s'articule autour de 3 axes principaux :

Le premier, sensibilisation, vise l'appropriation de la problématique par l'ensemble des acteurs susceptibles d'orienter vers le dispositif. Le deuxième axe, professionnalisation des acteurs et repérage, a pour objectif d'aider l'ensemble des acteurs qui repèrent, orientent ou accompagnent les agents. Enfin, le parcours de formation agent comporte une phase de positionnement et un parcours de formation adapté aux besoins de l'agent et de son établissement.

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

- Sandrine CHEVALIER - 04.91.17.71.24 - s.chevalier@anfh.fr

<https://www.anfh.fr/thematiques/competences-cles-dispositif-4c>

Programme

- Temps 1 : entretien individuel exploratoire d'environ une heure : le formateur balaye l'intégralité du parcours professionnel de l'agent, regarde s'il a un projet et lui explique le déroulement de la certification ;
- Temps 2 : passation du test, d'une durée de 4 heures environ en collectif en présentiel ;
- Temps 3 : entretien individuel de restitution, d'une durée d'environ une heure.

**Exercice
2025**

Code de formation

2.17

Nature

AFR

Organisé par

ACPM

Durée

NON CONNUE A CE JOUR

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences